

## COMpte Rendu Réunion du Conseil de la Vie Sociale

Séance du Mardi 18 Septembre 2018 – 14h15

\*\*\*\*\*

Personnes Présentes :				
Collège des résidents		Collège des familles		Collège du personnel
Titulaires	Mme CHARAMNAC A. M.GRANET Mme AUPY	Titulaires	M. SCHONS Mme CHAMOULAUD Madame EXPERT	Mme CERQUEIRA
Suppléants	Mme GIRAUD Mme REJASSE	Suppléants	Madame DARCY	
Personnes avec voix consultative				
M.DENIZOU L. (Directeur),				
Personnes excusées				
Mme FAYE E., Mme FREDON S., Mme JUSTE F., Mme STUPAR C, M. MAZEAUD J.				
Personnes ayant donné pouvoir				
Personnes absentes				

### Ordre du Jour :

- Appel à projets démocratie en santé,
- Identification du personnel,
- Devenir du second poste d'animatrice,
- Etat de la chaussée,
- Astreinte IDE de nuit,
- Décloisonnement unité protégée
- Questions diverses.

### ● Appel à projets démocratie en santé

M.DENIZOU propose à l'assemblée de participer à l'appel à projet démocratie en santé proposé par l'ARS Nouvelle Aquitaine.

L'objectif de cet appel à projet est de soutenir le développement des droits des usagers et la culture de la participation des usagers au sein des établissements et services qu'ils soient sanitaires ou médico-sociaux en Nouvelle Aquitaine.

Une des orientations prioritaires est notamment de lutter contre les représentations négatives dans le grand public

Ainsi, les objectifs du projet de l'établissement sont :

- Valoriser la relation résident-soignant,
- Combattre les idées reçues négatives du grand public,
- Mettre en place un projet innovant en améliorant la qualité des échanges entre professionnels et usagers,
- Mobiliser le Conseil de la Vie Sociale autour d'un projet commun,
- Illustrer les valeurs principales de notre philosophie d'accompagnement,
- Rendre les résidents acteurs de la médiatisation de leur lieu de vie.

Ainsi, l'établissement souhaite travailler avec un vidéaste qui sera financé par l'appel à projet pour réaliser le tournage.

L'assemblée valide le principe et échange autour du scénario possible. Il est envisagé de filmer différents instants de la journée en particulier des temps où les piliers de l'humanité sont visibles : regard, parole, toucher, verticalité.

Par ailleurs, il est évoqué la possibilité de filmer pendant un soin, moment où la relation est particulièrement visible. L'assemblée insiste sur la nécessité de respecter le choix et la pudeur du résident. M.DENIZOU indique que le tournage ne pourra montrer que les éléments relatifs à la relation et non le soin en tant que tel : regards échangés, mains qui se touchent...

Enfin, avant toute diffusion du film ce dernier sera présenté en CVS pour validation.

## Astreinte IDE de nuit

M.DENIZOU rappelle que le dispositif d'astreinte infirmière la nuit est opérationnel de 21 heures à 6 heures le matin, 365 jours sur 365 depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Cette astreinte IDE de nuit est mise en œuvre dans le cadre d'une expérimentation « IDE de nuit - EHPAD » financée par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine pour une durée de trois ans.

Cette astreinte a pour objectif d'assurer la prise en charge des urgences relatives la nuit en mettant en œuvre un processus spécifique aux besoins de la personne âgée hébergée et d'offrir aux équipes des EHPAD un sentiment de sécurité et de réconfort face à des situations difficiles.

Elle est signée entre :

- L'EHPAD de Centre Hospitalier de Saint-Yrieix, Place du Président Magnaud 87 500 SAINT-YRIEIX LA PERCHE
- L'EHPAD Dins Lou Pelou, 3 rue du Fromental 87 150 CUSSAC
- L'EHPAD La Résidence Les Pins, 87 310 SAINT-LAURENT SUR GORRE
- L'EHPAD Michel MARQUET, Le Bourg 87230 LES CARS
- L'EHPAD La Résidence du Parc, 5 rue des Ecoles 87 800 NEXON
- L'EHPAD de Ladignac, 4 Impasse des Terrasses 87 500 LADIGNAC LE LONG
- L'EHPAD Le Nid 87 230 CHALUS (structure porteuse).

L'assemblée souhaite savoir combien d'interventions ont eu lieu depuis la mise en place de ce dispositif. M.DENIZOU indique que les infirmières de l'EHPAD de Cussac sont intervenues à deux reprises sur leurs astreintes sur d'autres établissements. Il n'y a pas eu d'intervention à Cussac pour l'instant.

### Devenir du second poste d'animatrice

M.DENIZOU rappelle que suite à la suppression des contrats aidés, il avait été décidé pour raison budgétaire de supprimer un poste d'animatrice.

Il précise qu'il essaie de trouver une solution afin de maintenir un mi-temps sans certitude pour l'instant dans l'attente des notifications budgétaires.

L'assemblée confirme la nécessité de maintenir des temps d'animation compte tenu de l'importance de ce poste sur l'ambiance de l'établissement.

### Etat de la chaussée

M.DENIZOU indique que la Communauté de Communes est intervenue afin d'améliorer l'état de la chaussée sur l'accès ambulance.

L'assemblée se dit satisfaite de cette intervention.

## Décloisonnement de l'unité protégée

Le collège de représentants des familles indique que l'unité protégée fonctionne de manière autonome sans lien avec les étages du dessus. Cette impression est confirmée par les familles qui ont des proches accueillis dans les étages.

Maria CERQUEIRA, soignante travaillant au sein de l'unité détaille le fonctionnement de cette dernière.

Ensuite l'assemblée définit les actions à mener afin d'améliorer les échanges :

- Mise en place d'animations de type cuisine ou jardinage avec les résidents des étages au sein de l'unité,
- Déploiement de projets communs du type équithérapie ou piscine,
- Participation des résidents de l'unité à des activités des étages,
- Réalisation du prochain CVS au sein de l'unité.

Les résidents se disent favorables à participer à des activités qui se dérouleraient au sein de l'unité.

Mme DARCY indique, qu'elle accepte d'aider à l'accompagnement des résidents de l'unité pour les activités dans les étages où à l'extérieur.

## Questions diverses

Mme GIRAUD indique qu'elle souhaite une douche supplémentaire. M.DENIZOU lui demande si cette dernière accepterait que celle-ci se déroule les après-midis. Mme GIRAUD souhaite que cette dernière soit proposée le matin, M. DENIZOU répond qu'un point sera fait avec l'équipe de soins afin de satisfaire cette demande.

La séance est levée à 16h45

**Exprimez-vous !**

Comme lors de chaque CVS, avec le compte rendu vous avez un petit coupon détachable qui vous permettra de réagir ou poser des questions pour les prochaines réunions.

Mme CHAMOULAUD



**EXPRIMEZ-VOUS !**

Vous souhaitez réagir par rapport au compte rendu du CVS, poser une question pour la prochaine réunion.

--